

BTS AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Niveau 5 - Apprentissage, FPC, VAE

DURÉE DE LA FORMATION

1350h en centre de formation sur 24 mois (19 semaines par an)
Durée des périodes en entreprise : 56 semaines en entreprise + 10 semaines de congés payés.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable de :

- Participer aux études préalables d'aménagements paysagers, à la conception et à l'étude de projets
- Réaliser et gérer des aménagements paysagers
- Encadrer une ou plusieurs équipes
- Assurer des tâches administratives et de gestion financière, des tâches relationnelles
- S'informer sur les travaux des instituts de recherche, sur les produits nouveaux, les techniques et technologies nouvelles utilisées dans les aménagements paysagers et participer à leur diffusion

CONTENUS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

Organisation en 4 semestres :

- Conduire les opérations d'entretien et de maintenance d'un espace
- Conduire les opérations pour un chantier de création
- Planifier, conduire et argumenter des projets
- Concevoir et communiquer sur un projet

- Comprendre le fonctionnnement d'un organisme employeur et ses relations avec les autres acteurs des aménagements et espaces paysagers pour s'y insérer professionnellement
- Identifier les végétaux, analyser et maitriser certaines de leurs relations avec le milieu, dans un contexte d'aménagement et de gestion
- Maitriser les techniques utiles à l'étude paysagère préalable à un aménagement
- Participer à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager et d'un plan de gestion paysagère d'un espace
- Conduire des travaux de création et d'entretien d'aménagements paysagers dans la logique de développement durable

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours magistraux, travaux dirigés, retour et partage d'expériences, échanges et rencontres avec les acteurs du monde professionnel, analyse de sa pratique professionnelle.



ADAPTATIONS POSSIBLES DU PARCOURS

Validation d'acquis académiques et/ou allègement de formation grâce aux passerelles possibles entre certaines certifications.

MODALITÉS D'ALTERNANCE

Parcours sur 24 mois : 2 semaines en établissement de formation par mois en moyenne.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Le diplôme du BTSA AP est délivré à l'issu d'épreuves organisées en ECCF.
Evaluations formatives organisées tout au long de l'année.
Possibilité de valider un/des blocs de compétences.

FRAIS - RÉMUNÉRATION - FINANCEMENTS

En tant que salarié en contrat d'alternance, la rémunération minimale peut aller de 27 à 100 % du SMIC.
La formation est prise en charge par l'organisme financeur (OPCO, collectivité et tout organisme collecteur des fonds de formation dont dépend l'entreprise).
Tarifs à partir de 15,00€ TTC minimum de l'heure.
Se rapprocher du centre de formation afin d'étudier les possibilités de financement

CFPCA
Roanne Chervé Noirétable

42120 PERREUX
Tél : 04.77.44.82.00
cfa.roanne@educagri.fr

© Crédits photos : Anthony Foyet / Natur'Académie - Ne pas jeter sur la voie publique

Octobre 2026

BTS Aménagements paysagers

CENTRE DE FORMATION (CFPCA)
de l'EPLEFPA
ROANNE CHERVÉ NOIRÉTABLE

RNCP n°38349 (enregistrement certification le 13/02/2023)
www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38349/

TAUX DE RÉUSSITE
> Réussite en 2026 : 67%

SATISFACTION
> Promotion 2026 : 62%

DURÉE
> de 10 à 24 mois

PUBLIC
> Accessible à tous

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur :
www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil

CONTACT
cfa.roanne@educagri.fr

Le BTS AP est un diplôme d'état du Ministère de l'agriculture

Le niveau de l'action dans le cadre d'une filière de formation : niveau 5.

ACTIVITÉS

Le titulaire de ce diplôme :
- Participe ou conduit les travaux d'aménagements paysagers et leur entretien
- A des connaissances et des compétences techniques élevées dans le domaine des aménagements extérieurs, en particulier dans le champ du végétal
- Dispose d'une grande autonomie pour exercer sa mission et devra proposer des réponses adaptées et créatives
- Encadre une ou plusieurs équipes et veille au respect des consignes de sécurité et à l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI) par les personnels qu'il encadre
- Est garant de la qualité de finition des travaux spécifiques aux aménagements paysagers, de leur insertion et leur esthétique, et d'une finition aussi irréprochable que possible
- Est responsable de la précision des plans de réalisation et des documents techniques qui guideront par la suite ceux qui assureront la réalisation
- Représente l'entreprise au regard des tiers (clients et usagers, fournisseurs, partenaires...)

Le degré d'autonomie et de responsabilité pour les tâches et les missions qui sont confiées au technicien supérieur en aménagements paysagers est lié à la taille de l'entreprise ou du service employeur et à la complexité de l'aménagement.

ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

Travail en extérieur et au bureau, travail en équipe

DÉBOUCHÉS

- Chef de chantier, agent de maitrise, conducteur de travaux espaces verts, responsable de travaux espaces verts.
- Création d'entreprise (nécessite expérience ou formation complémentaire)

POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

- Autres BTSA en un an,
- Certificats de spécialisations,
- Licences,
- Ecole d'architecte paysagiste

CONDITIONS D'ADMISSION - PRÉ-REQUIS

- Avoir un diplôme de niveau 4
- Avoir un contrat d'apprentissage avec une entreprise répondant aux critères de la formation.
- Compléter un dossier d'inscription en ligne via :

https://app.hub3e.com/landing-page/124/candidature

ACCÈS À LA FORMATION

Pour la validation définitive d'entrée en formation, l'enregistrement d'un contrat d'apprentissage ou la validation d'un financement est obligatoire. Le délai de traitement moyen de cette validation est de 15 jours.
Prochaine rentrée : septembre 2027 (candidatures possibles à partir de janvier 2027)

MODALITÉS D'OBTENTION DU DIPLÔME

Le diplôme est accessible par la voie de la :
- Formation par apprentissage
- Formation professionnelle continue
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

ROANNE - CHERVÉ NOIRÉTABLE

Lycée Roanne Chervé Noirétable
42120 PERREUX
04 77 44 82 00
cfa.roanne@educagri.fr

ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENTURE DU VIVANT RÉVÈLE TON TALENT
Natur'Académie VOTRE AVENIR SE CULTIVE AUJOURD'HUI !
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
La Région Auvergne-Rhône-Alpes